Il y a une petite somme qui n'a pas été distribuée et un autre petit montant réservé pour les frais d'administration.

M. PELLETIER: L'an dernier, l'Alberta était censée recevoir \$25,000. A-t-on versé cette somme à la province?

L'hon. M. CRERAR: L'argent n'a pas été dépensé en Alberta l'an dernier.

M. PELLETIER: On n'a fait aucun versement à cette province?

L'hon. M. CRERAR: Non.

M. PELLETIER: Donnez-nous des explications au sujet des \$50,000 qui sont censés y être dépensés cette année. Le gouvernement de la province a-t-il présenté des demandes relativement à la dépense de ces fonds?

L'hon. M. CRERAR: La somme de \$50,000 sera dépensé cette année à l'amélioration de la rivière Athabaska à partir de Waterways en descendant. Mon honorable ami n'ignore pas que le niveau de la rivière Athabaska a été bas cette année. Le transport des marchandises sur cette rivière à destination du lac Athabaska a augmenté considérablement au cours des cinq dernières années. On prendra \$50,000 sur ce crédit et le ministère des Travaux publics fournira une somme égale en vue des travaux préliminaires visant à l'aménagement de la voie navigable de la rivière Athabaska. Je signale aussi au comité qu'on doit dépenser \$42,000 dans les Territoires du Nord-Ouest administrés exclusivement par le Dominion. Comme tous les avantages de l'entreprise iront à l'Alberta, cette dernière province bénéficiera donc de la dépense de \$93,000.

M. PELLETIER: Je comprends. Mais le gouvernement de l'Alberta a-t-il demandé l'exécution de travaux à l'endroit en question?

L'hon. M. CRERAR: Sauf erreur, nous avons reçu des requêtes de l'Alberta, et nous avons sûrement...

M. PELLETIER: Excusez-moi. J'ai dit: "le gouvernement de l'Alberta."

L'hon M. CRERAR: Je ne vais pas me lancer dans une controverse avec mon honorable ami au sujet d'un mot. Il y a plus d'un an, nous avons reçu de la province de l'Alberta des requêtes au sujet de l'amélioration des moyens de transport dans la région septentrionale. On a demandé l'établissement d'une route d'hiver de Waterways au lac Athabaska. Les frais seraient très lourds et, à notre sens, ce ne serait pas la meilleure méthode d'atteindre la fin visée. Le gouvernement de l'Alberta, je crois, approuve pleinement l'engagement de dépenses en vue d'aménager la rivière en question. En tout cas, il n'est pas appelé à

contribuer à ces dépenses. A mon avis, il ne convient pas de le lui demander. L'aménagement des rivières et des ports relève ordinairement, je dirais même invariablement, du Dominion. Tout fait prévoir que le progrès va aller s'accentuant, dans le nord. La région située au nord du lac des Esclaves renferme l'une des zones minières les plus riches en possibilités. Plusieurs sociétés s'y établissent. On construit trois usines de préparation du minerai près du lac des Esclaves. Tous les transports se font par la rivière Athabaska et ils se trouveront facilités par l'aménagement de la voie navigable de Fitzgerald à Fort-Smith. Je crois que cette entreprise s'impose.

M. PELLETIER: Je partage l'avis du ministre quant à l'aménagement des voies de transport dans le Nord. Les gens de la région apprendront ces projets avec plaisir. Toutefois, je rappelle au ministre que, l'an dernier, on avait demandé au ministère d'exécuter des travaux grâce aux \$25,000 qui avaient été affectés à la province, prétendait-on. Le ministre nous dit que, de l'avis de ses fonctionnaires, l'emplacement proposé ne convenait pas. J'ai dans mes dossiers des lettres dans lesquelles les services du ministre m'apprennent qu'ils n'ont pas examiné l'affaire comme ils l'auraient voulu et qu'on ne leur a jamais démontré l'impossibilité de l'emplacement. Dans ce cas, le Gouvernement vient juste de prendre une décision.

A ce sujet, je signale les sommes importantes dépensées au nord de la Colombie-Britannique dans le voisinage des terrains de la Consolidated Mining and Smelting Company. Sans doute faut-il aider cette société à mettre cette zone en valeur. Mais rappelons-nous que, l'an dernier, elle a réalisé des bénéfices de 17 millions de dollars. Mais, lorsqu'on a demandé une subvention de \$25,000 au Dominion, non pas à l'avantage d'une seule société mais de nombreux habitants de la région, le ministère a déclaré que cette subvention ne cadrait pas avec ses vues. Si le ministre en est maintenant venu à la conclusion que le projet est irréalisable, c'est, je le répète, une décision toute nouvelle de la part du Gouvernement, car je me rappelle bien une visite que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a faite, il n'y a pas bien longtemps, à la région de la rivière de la Paix. Celui-ci a déclaré nettement que les dispositions nécessaires avaient été prises en vue du crédit de \$25,000 et que cette somme serait indubitablement dépensée. Les ministres devraient s'entendre mieux entre eux. La population de la région croyait ferme que l'entreprise serait exécutée. Or, le ministre nous dit maintenant